

**Procès-verbal de la réunion de concertation entre la CREG d'une part, et
Fluxys Belgium et Fluxys LNG d'autre part,**

**relative à l'avant-projet d'arrêté fixant la méthodologie tarifaire pour le
réseau de transport de gaz naturel, l'installation de stockage de gaz naturel et
l'installation de GNL pour la période régulatoire 2024-2027**

18.03.2022

Présents :

La CREG représentée par :

Monsieur K. LOCQUET, Président f.f. du comité de direction

Monsieur L. JACQUET, Directeur contrôle des prix et des comptes

Ci-après désignée « CREG »

Fluxys Belgium représentée par :

Monsieur P. DE BUCK, Chief Executive Officer

Monsieur Ch. LECLERCQ, Chief Financial Officer

Fluxys LNG représentée par :

Monsieur P. DE BUCK, Administrateur délégué,

Ci-après désignée « Fluxys »

La séance se tient dans la salle « Zénobe Gramme » (local 12.11 au 12^{ème} étage) de la CREG, rue de l'Industrie 26-38 à 1040 Bruxelles.

— CREG —

Le président f.f. de la CREG ouvre, à 14h07, la réunion formelle de concertation sur l'avant-projet d'arrêté fixant la méthodologie tarifaire pour le réseau de transport de gaz naturel, l'installation de stockage de gaz naturel et l'installation de GNL pour la période régulatoire 2024-2027. Il remercie les représentants de Fluxys d'avoir répondu à l'invitation.

Le directeur contrôle des prix et des comptes de la CREG rappelle que cet avant-projet a été envoyé le 16 mars 2022 à Fluxys conformément à l'accord du 16 décembre 2021 et son avenant du 14 mars 2022 relatif aux procédures d'adoption de la méthodologie tarifaire pour la gestion du réseau de transport de gaz naturel, la gestion d'installation de stockage de gaz naturel et la gestion d'installation de GNL, et d'approbation des propositions tarifaires et de modification des tarifs.

Le président f.f. de la CREG souhaite connaître les réactions de Fluxys sur cet avant-projet qui sert de base à la concertation.

Fluxys remercie la CREG pour son invitation et commence par attirer l'attention sur le contexte particulier du marché actuel du gaz qui amène des incertitudes et défis complémentaires. Les activités de stockage et de terminal GNL en sont des exemples concrets. Fluxys a besoin plus que jamais d'un cadre régulatoire qui reconnait les spécificités de ses activités qui s'inscrivent par ailleurs dans une transition vers les gaz renouvelables. Fluxys passe en revue différents points de l'avant-projet d'arrêté et souligne certains aspects positifs de la proposition de la CREG qui s'inscrivent dans la continuité et qui développent la régulation incitative. Les paramètres repris dans le projet vont impacter fortement la marge des activités à la baisse et ce, dans un contexte des marchés financiers spécifique et d'inflation élevée.

Fluxys ajoute qu'il subsiste deux sujets de préoccupation, à savoir une augmentation future des taux OLO qui pourrait être substantielle, d'une part, et la contribution positive que devrait représenter la réaffectation des canalisations et installations aux nouveaux gaz, d'autre part.

En vue de supporter les acteurs du marché dans le contexte de prix élevés du gaz, Fluxys accepte de réduire les tarifs de 10% pour les services de transport et ce, à partir du 1^{er} juillet 2022. Il souligne toutefois que cette réduction accentuera la hausse tarifaire mécanique attendue en 2024, liée à la restitution de la majeure partie du compte de régularisation durant la période tarifaire 2020-2023.

Fluxys remercie la CREG et tous les collaborateurs qui ont participé à cet exercice important et difficile. Fluxys marque son accord sur l'avant-projet d'arrêté contenant quelques amendements.

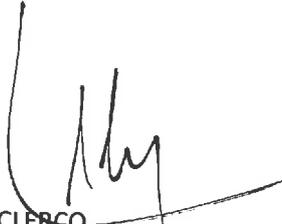
Le président f.f. de la CREG se réjouit de l'obtention d'un accord sur un dossier important tant pour Fluxys que pour la CREG. Il remercie ensuite les collaborateurs de la CREG et Fluxys pour leur investissement dans ce dossier.



— CREG —

Le président f.f. de la CREG clôture la réunion à 14h14.

FLUXYS BELGIUM, représentée par:



Ch. LECLERCQ
Chief Financial Officer



P. DE BUCK
Administrateur délégué
Chief Executive Officer

FLUXYS LNG, représentée par:

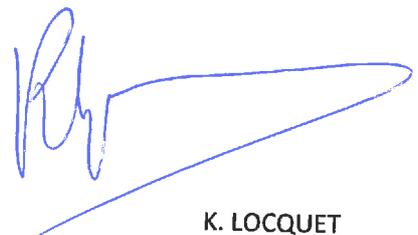


P. DE BUCK
Administrateur délégué

La CREG, représentée par :



L. JACQUET
Directeur



K. LOCQUET
Président f.f. du Comité de direction